

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE



29^{ème} RALLYE REGIONAL du CANTAL

06 et 07 septembre 2025

REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT PARTICULIER
29^{ème} RALLYE REGIONAL DU CANTAL
06 et 07 septembre 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès l'obtention du permis d'organisation FFSA
Ouverture des engagements :	Dès parution du règlement
Clôture des engagements :	Lundi 25 aout 2025 à minuit.
Parution du road-book :	Samedi 30 août 2025
Dates et heures des reconnaissances :	Vendredi 05 septembre 2025 de 10h00 à 12h00 et 14h00 a 17h00 Samedi 6 septembre 2025 de 9h00 à 18h00
Vérifications administratives :	Samedi 06 septembre 2025 de 13h30 à 18h30 Aire évènementielle à AURILLAC
Vérifications techniques :	Samedi 06 septembre 2025 de 14h00 à 19h00 Aire évènementielle à AURILLAC
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 06 septembre 2025 à 14h00
1^{ère} réunion des commissaires sportifs :	Samedi 06 septembre 2025 à 18h30 PC Course Aire évènementielle AURILLAC
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 06 septembre 2025 à 20h30 Application Sportity
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 06 septembre 2025 à 20h30 Application Sportity
Départ de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 07 septembre 2025 à 7h15
Publication des résultats partiels :	Application Sportity
Arrivée de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 07 septembre 2025 à 14h38
L'ordre des départs sera :	VMRS – VHRS - VHC - voitures modernes
Vérifications finales :	Dimanche 07 septembre 2025 à l'arrivée du rallye Garage DE L'EUROPE, 130 ave de conthe 15000 AURILLAC Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 07 septembre 2024 Application Sportity : 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des trophées :	Dimanche 07 septembre 2025 – Avant entrée en parc fermé établie par classement provisoire – Aire évènementielle AURILLAC

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise le 29^{ème} Rallye Régional du Cantal 2025 en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° 577 le 23/07/2025

COMITE D'ORGANISATION

Présidents : Francis VERBIGUIE et Dimitry SOLIGNAC

Membres : Comité directeur de l'ECURIE DES VOLCANS

Secrétariat du rallye : 129 Avenue de conthe 15000 AURILLAC

Téléphone : 06.37.17.93.15

Permanence du rallye :

- 129 Avenue de conthe 15000 Aurillac, de 8h00 à 19h00, jusqu'au 05 septembre 2025
- puis à l'Aire événementielle à AURILLAC les 06 et 07 septembre 2025 Tél : 06.37.17.93.15

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

ECURIE DES VOLCANS 129 Avenue de conthe 15000 Aurillac

1.1P OFFICIELS

Président du Collège :	Michel BEULATON	3816/1609
Membres du Collège :	Catherine PASTOREK	15145/1603
	Yacine MECHOUK	220965/0901
Directeur de course :	Thierry DUPECHER	3564/1606
Directeurs de course adjoints PC	Michel DESMARIE	19848/1601
Directeurs de course adjoints PC	Serge RIBIERRE	17315/1017
Directeurs de course & adjoints aux ES :		
ES 1/3/5	Alain SALAVILLE	216403/0904
Adjoint	Didier TREBOSC	20791/0904
ES 2/4/6	Patrick VAUDOUR	228853/0806
Adjoint	Francis MARTY	24184/0915
Informatique classement :	Julie VALENTIN	15145/1603
Médecin chef :	Dr Christine LESPIAUCQ	46467/1602
Commissaire technique responsable :	Serge PEGOLOTTI	6047/1603
Commissaires techniques adjoints :	André BOIVIN	3572/1607
	Jacques MONTJOTIN	8818/1607
Commissaire Technique Délégué FR6 :	Jean-Raphaël BUREAU	15302/0914
Chargés des relations avec les concurrents :		
	Michel BLANC	20772/0805
	Jean Louis THOLONIAS	15106/1609
Voiture Tricolore sécurité DC	Christian SIGNORET	2880/1602
Chargé des relations avec la presse :	Francis VERBIGUIE	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 29^{ème} Rallye Régional du Cantal 2025 compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2025 Coefficient 2
- le challenge 2025 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne (16)
- le challenge rallye 2025 de l'ASACA
- le trophée FR6 Sud Ouest
- le challenge rallye quinze 2025 (règlement en dernière page)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront leur accusé de réception d'engagement.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P, DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 29^{ème} Rallye Régional du Cantal 2025 doit adresser à **l'Ecurie des Volcans 129 avenue de conthe 15000 AURILLAC**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 25 Aout 2025** à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3 .1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 75 voitures maximum.

Si le maximum des engagés au 8^{ème} Rallye du Cantal VHC (15 voitures), au 8^{ème} Rallye du Cantal VHRS (20 voitures) et au 8^{ème} Rallye du Cantal VMRS (10 voitures) n'est pas atteint, le nombre des engagés du 29^{ème} Rallye du Cantal pourra être augmenté, sans que le nombre total des engagements aux quatre rallyes ne dépasse 120.

Une liste d'attente pourra être créée.

3 .1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

3.2.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à **l'ordre ECURIE DES VOLCANS**, les chèques seront encaissés après le rallye.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

4.3P ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Dimanche 07 septembre 2025 **Aire événementielle à AURILLAC**

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

6.1P. DESCRIPTION

Le 29^{ème} Rallye Régional du Cantal 2025 représente un parcours de 133.086 Kms
Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,357 Km

- ES 1-3-5 PRUNET 5,7390 Km
- ES 2-4-6 CANCES 7,380 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu le :

- vendredi 05 septembre 2025 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Samedi 06 septembre 2025 de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

ARTICLE 9P. : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

Les prix seront expédiés sous huit jours après vérifications. Les prix et coupes ne sont pas cumulables

Coupes : il est prévu une coupe :

- aux 3 premiers scratch
- aux 3 premiers de groupe et de classe
- à la première féminine avec bouquet de fleurs

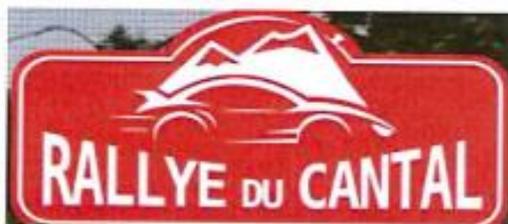
Prix en espèces : Répartitions des prix :

GENERAL	1 ^{er} 350 €	2 ^{ème} 300 €	3 ^{ème} 250 €
GROUPES	1 ^{er} 220 €	2 ^{ème} 150 €	

CLASSES

1 à 5	6 à 9	10 et +
200 €	200 €	200 €
	120 €	120 €
		80 €

EQUIPAGES FEMININS si plus de 3 équipages : 1^{ère} 100 € 2^{ème} 1 coupe plus bouquets de fleurs



CHALLENGE RALLYES QUINZE 2025

L'association Ecurie des Volcans et l'A.S.A. ARVERNE organisent un challenge visant à récompenser les équipages qui participeront

au rallye du PAYS GENTIANE et au Rallye du CANTAL Edition 2025 :

- 57ème Rallye du PAYS GENTIANE les 2 et 3 Mai 2025
- 29ème Rallye du CANTAL les 6 et 7 Septembre 2025

-Article 1 : Pour participer au challenge RALLYE QUINZE 2025 , l'équipage devra participer aux deux rallyes (les équipages non classés seront retenus pour le challenge)

-Article 2 : Il sera toléré un changement de copilote pour une des deux épreuves, le pilote restant identique.

-Article 3 : Les récompenses seront attribuées après tirage au sort entre les participants.

-Article 4 : Les participants s'engagent à apposer sur leurs véhicules un autocollant fournis par l'organisation pendant la période du 2 Mai au 10 septembre 2025 (format environ 300 x 100 - Challenge Rallyes Quinze 2025).

-Article 5 : Premier prix : 1 engagement pour l'édition 2026 à l'un des deux rallyes au choix du gagnant

Deuxième prix : 1 engagement pour l'édition 2026 au rallye non choisi par le vainqueur

Troisième prix : 1/2 engagement pour l'édition 2026 à l'un des deux rallyes au choix du gagnant

Quatrième prix : 1 /2 engagement pour l'édition 2026 au rallye non choisi par le troisième

La remise des prix aura lieu à l'issue du Rallye du Cantal le 7 septembre 2025 (remise des prix après rallye)